

Annexe – Guide d'explication de la Détermination de prestations financières

Exemple de la manière dont la période de base est définie

Passé

Période de base prolongée*
Inclut la totalité de la Période de base basique et un ou deux trimestres précédents la Période de base basique

Sept. 2000 Déc. 2000
Août 2000 Nov. 2000
Juillet 2000 Oct. 2000

* *Option pour les demandeurs n'ayant pas touché d'indemnités d'accident du travail ou d'indemnités pour pompiers bénévoles*

Période de base basique
Inclut les 4 premiers trimestres civils des 5 derniers trimestres civils achevés

Mars 2001 Juin 2001 Sept. 2001 Déc. 2001
Fév. 2001 Mai 2001 Août 2001 Nov. 2001
Janv. 2001 Avril 2001 Juillet 2001 Octobre 2001

Période de base alternative
inclut les 4 derniers trimestres civils achevés

Présent

Demande déposée
en date du 15 avril 2002

Juin 2002
Mai 2002
Avril 2002

Les salaires payés
après le 1^{er} avril 2002 sont inutilisables

1. Que dois-je faire si les salaires sont incomplets ou incorrects ?

Le formulaire de Demande de reconsidération doit être rempli et reçu dans un délai de trente (30) jours suivant la « date d'envoi » figurant au recto de la Détermination de prestations financières. Les résultats vous seront communiqués.

- a. Personnel militaire :** si vous étiez en service au cours des 18 derniers mois, vous devez soumettre l'exemplaire 4 de votre Formulaire de séparation (Separation Form) DD214 le plus récent.
- b. Emploi au sein du gouvernement fédéral ou dans un autre état :** si vous étiez employé par une agence fédérale ou dans un autre état pendant la Période de base basique, indiquez vos salaires sur le formulaire de Demande de reconsidération.

2. Puis-je songer à utiliser une Période de base alternative en vue d'accroître le montant de mes allocations hebdomadaires ?

Oui. Pour que la Période de base alternative soit prise en considération, le formulaire de Demande de Période de base alternative doit être rempli et reçu dans un délai de dix (10) jours suivant la « Date d'envoi » de la Détermination de prestations financières. Le Département du Travail de l'État de New York recalculera le montant et vous serez informé des résultats.

Remarque : si vous choisissez la Période de base alternative à des fins d'augmentation du montant de vos allocations, vous ne serez pas en mesure d'utiliser ces salaires à l'égard d'une demande ultérieure.

3. L'utilisation des semaines de travail et des salaires payés me permettra-t-elle d'accroître le montant de mes allocations hebdomadaires ?

Si vous pensez que l'utilisation des semaines de travail et des salaires payés pendant la période de base vous permettra d'accroître le montant de vos allocations hebdomadaires, le formulaire de Demande de montant basé sur les semaines de travail (voir le guide du demandeur) doit être rempli et reçu dans un délai de dix (10) jours suivant la « Date d'envoi » figurant à la Détermination des prestations financières. Le Département du Travail de l'État de New York recalculera le montant et vous serez informé des résultats.

Remarque : pour être éligible, vous devez avoir au minimum 20 semaines de travail dans votre période de base et toute augmentation du montant des allocations doit au minimum être supérieure de 5 \$ au montant actuel de vos allocations, sans dépasser toutefois 405 \$.

4. Si j'ai touché des indemnités d'accident du travail ou des indemnités pour pompiers bénévoles, puis-je faire une demande de Période de base prolongée ?

Oui. Si vous n'êtes pas éligible en utilisant la Période de base basique ou alternative, la Période de base basique peut être prolongée d'un maximum deux trimestres civils (Voir schéma ci-dessus). Les formulaires indiqués ci-dessous doivent être reçus dans un délai de trente (30) jours suivant la « Date d'envoi » figurant sur la Détermination des prestations financières. Vous serez informé des résultats.

- a. Indemnités d'accident du travail :** remplissez le formulaire de Demande de reconsidération et soumettez-le accompagné d'un exemplaire de votre formulaire C8 le plus récent.
- b. Indemnités pour pompiers bénévoles :** remplissez le formulaire de Demande de reconsidération.

5. Si je ne suis pas éligible, à quel moment puis-je faire une nouvelle demande d'allocations d'assurance-chômage ?

Vous pouvez faire une nouvelle demande d'assurance-chômage après la clôture du trimestre et si vous pensez que vous pouvez devenir éligible en utilisant votre emploi le plus récent.

6. Quel est mon dernier trimestre achevé ?

Les trimestres civils sont clos le 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Par exemple, si une demande est déposée pendant les mois d'avril, mai ou juin, le dernier trimestre civil achevé serait le trimestre allant du 1^{er} janvier au 31 mars.

7. Ai-je droit à une audience ?

Vous êtes en droit de solliciter une audience devant un juge administratif neutre sans frais ni obligation de votre part. Pour solliciter une audience, vous devez soumettre une demande par écrit, expliquant la base et les détails justifiant votre désaccord, ainsi qu'un exemplaire de cet avis à : New York State Department of Labor, P.O. Box 15131, Albany, NY 12212-5131. Votre demande doit être reçue au plus tard trente (30) jours suivant la « Date d'envoi » figurant sur cet avis. Indiquez votre nom, numéro de Sécurité sociale et numéro de téléphone sur toute correspondance.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter votre guide d'informations destiné au demandeur

CONSERVEZ CET AVIS

La détermination des prestations financières explique quelles sont les informations relatives aux salaires utilisées en vue de déterminer si vous êtes en droit de déposer une demande

NEW YORK STATE
DEPARTMENT OF LABOR

ASSURANCE-CHÔMAGE
Détermination des prestations
financières

Si l'adresse indiquée à droite n'est pas votre adresse actuelle, veuillez appeler le 888-298-8124, ou le 877-358-5306 si vous appelez d'un autre état.

Date d'envoi de la détermination

Date d'ouverture de la demande

Date de clôture de l'année d'allocations

Le montant de vos allocations hebdomadaires

Conservez cet avis

Pourquoi est-ce que je reçois cet avis ?

Ceci est un avis concernant vos emplois et vos revenus figurant dans nos registres à votre sujet dans l'État de New York.

Les informations vous concernant figurant dans nos registres dans l'État de New York indiquent que vous NE répondez PAS aux critères de revenus nécessaires pour être éligible.

Nos registres indiquent que vous ne répondez pas aux critères exigés en matière de revenus pour avoir droit aux allocations d'assurance-chômage en utilisant la Période base basique ou alternative. Veuillez lire avec attention les informations reprises ci-dessous, ainsi que l'Annexe, pour connaître vos options en matière de reconsidération.

Si vous soumettez le formulaire de Demande de reconsidération, continuez à solliciter vos allocations jusqu'au réexamen de vos droits. Sollicitez vos allocations pour chaque semaine pendant laquelle vous êtes sans emploi en sélectionnant les options suivantes :

- Rendez-vous sur le site Internet suivant : www.labor.state.ny.us
- Appelez Tel-Service au ; ou
- Appelez tout numéro indiqué à la page 5 de votre guide d'information destiné aux demandeurs

Continuez à solliciter vos allocations si vous n'êtes pas d'accord et que vous soumettez le formulaire de Demande de reconsidération

Exigences en matière de qualification nécessaire à l'obtention d'allocations d'assurance-chômage

Le(s) élément(s) coché(s) ci-dessous indiquent la/les exigence(s) requises non remplies et la raison pour laquelle vous n'êtes pas éligible actuellement.

Exigence non remplie

N'a pas travaillé ni gagné de salaire pendant au moins deux trimestres civils

Vous n'avez pas travaillé pendant au moins deux trimestres civils

N'a pas été payé au minimum 1 600 \$ durant l'un des deux trimestres civils

Vous n'avez pas été payé au minimum 1600 \$ pendant un trimestre

Le salaire total de la Période de base est inférieur à 1,5 fois le salaire de votre trimestre le plus élevé

Votre salaire total pendant votre période de base était de 1,5 fois inférieur au salaire de votre trimestre le plus élevé

Salaire du trimestre le plus élevé = \$

Si votre trimestre le plus élevé est supérieur à 8 910 \$, le total des revenus des autres trimestres de la période de base doivent au minimum s'élever à 4 455 \$.

Raison pour laquelle vous n'êtes pas éligible

Période de base basique/alternative

Vérifiez la répartition entre les employeurs et les revenus indiquée ci-dessous figurant actuellement dans nos registres.

Dates de la période de base utilisées pour déterminer si vous êtes éligible

NOM DE L'EMPLOYE UR	TRIMESTRE de base basique	TRIMESTRE de base basique	TRIMESTRE de base basique	TRIMESTRE de base basique	TRIMESTRE Alternatif	SALAIRE TOTAL DE LA PÉRIODE DE BASE

Vos employeurs et salaires figurant dans nos registres dans l'État de New York

SALAIRE TOTAL DE LA PÉRIODE DE BASE
SALAIRE TOTAL DE LA PÉRIODE DE BASE ALTERNATIVE

Les renseignements concernant vos salaires sont-ils corrects ? S'ils ne le sont pas, consultez l'Annexe jointe pour de plus amples renseignements.

Si les renseignements concernant les salaires sont incorrects ou incomplets, consultez l'Annexe de votre guide

Si vous avez des questions concernant cet avis, appelez le 888-209-8124 ou le 877-358-5306 si vous êtes dans un autre état.

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Internet à : www.labor.state.ny.us

Pour obtenir de l'aide, consultez votre guide du demandeur

Pour obtenir de l'aide, consultez votre guide du demandeur